



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

CTL du 8 juillet 2020 : liminaire

Monsieur le Président,

A la lecture de l'ordre du jour de ce comité technique local, **les représentants FO-DGFIP** ont été frappés de voir qu'aucun point ou presque ne correspondait à l'actualité et à ce qui vient de frapper notre pays... et la DGFIP. Comme si le temps s'était arrêté le 16 mars, comme si nous étions aujourd'hui le lendemain. Le monde d'avant continue sans faire le bilan d'une crise jamais vécue par aucun d'entre nous.

Pourtant, nos services ont continué de fonctionner grâce à la mobilisation des agents pour soutenir les missions essentielles de la nation au risque d'y perdre leur santé et malheureusement parfois aussi leur vie

Pourtant, le Gouvernement reprend la destruction des services et des missions comme si rien ne s'était passé remettant à l'ordre du jour la mise en place du nouveau réseau de proximité à la DGFIP !

Dans le contexte d'une crise qui n'est pas terminée et dont l'issue demeure incertaine, il est impensable que ce projet poursuive sa route comme si de rien n'était, et dans le silence, alors qu'en répondant sans interruption aux usagers et aux élus locaux, la densité du réseau des Finances Publiques a démontré toute sa pertinence.

Dans ce contexte de tensions et de fortes inquiétudes, **FO-DGFIP** réitère sa revendication d'arrêt des réformes en cours et du RETRAIT du NRP, projet hors sol de démantèlement du réseau de la DGFIP, dont les conséquences pèseraient encore plus lourdement et négativement sur l'organisation des missions et les conditions de travail des personnels.

Les décisions gouvernementales sur le volet RH ont fait naître bon nombre de mécontentements dans le réseau.

Nos ministres notamment, n'ont d'ailleurs pas tardé pendant cette crise à montrer à nouveau leur véritable nature, et s'ils avaient souhaité que la reprise d'activité se passe dans un climat délétère, ils ne s'y seraient pas pris autrement en publiant l'ordonnance du 16 avril 2020 relatives aux congés!

Les agents de la fonction publique, comme tous les autres citoyens, ne sont en aucun cas responsables de la crise sanitaire et ils n'ont pas choisi leur position administrative pendant le confinement. Nous rappelons à nouveau que tous les agents placés en ASA ou en télétravail l'ont été surtout par manque de moyens de protection et de matériel informatique et en raison des décisions politiques de ce gouvernement ! Dans son message transmis à la nation à la mi-mars 2020, le Président de la République avait souligné que chaque Français en première, seconde ou troisième ligne participait à son niveau, à l'effort national...

De plus, et comme nous l'avons maintes fois répété, la crise sanitaire n'est pas derrière nous et nul ne sait comment l'épidémie va évoluer dans les prochains mois.

Votre application restrictive du remboursement des frais de mission reste incompréhensible quand d'autres départements n'ont pas hésité à verser 17,50€ à l'ensemble des agents qui exerçaient leur activité en présentiel.

Aujourd'hui, c'est la prime COVID, qui fait réagir et va susciter des divisions durables au sein des collectifs de travail. **FO-DGFIP** vous demande la plus grande transparence sur son attribution et y reviendra plus en détail en cours de séance.

A l'heure actuelle, des inquiétudes demeurent également, notamment dans le cadre de la campagne des avis qui, comme la campagne IR, pourrait s'avérer tout aussi complexe notamment par le nombre de contentieux qu'elle pourrait générer. La DGFIP a joué la carte du zéro accueil ou presque pensant ainsi anticiper de nouveaux modes de fonctionnement pour l'avenir. **Les représentants FO-DGFIP** concèdent qu'au niveau départemental, vous avez encouragé la réception sur rendez-vous. Par contre, la mise en place du paiement chez les buralistes a été maintenue fragilisant ainsi l'image de nos services pour convaincre l'utilisateur de notre inutilité.

Nous aborderons maintenant l'actualité des mutations en cette période habituelle du calendrier qui préfigure l'affectation de nos collègues qui souhaitent changer d'affectation au sein du département et de ceux qui vont pouvoir le rejoindre au 1er septembre 2020.

Ce qui est pour le moins inhabituel en revanche, c'est la déclinaison des conséquences de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui a supprimé les CAP pour les remplacer par des Lignes Directrices de Gestion...

En guise de transparence, les mouvements de mutation 2020 des catégories A, B et C nationaux ont été effectués dans l'opacité et en l'absence de documents délivrés aux représentants du personnel.

Au plan départemental, même si **les représentants FO-DGFIP** ont pu défendre les dossiers des agents et même s'ils ont pu avoir une écoute sur des situations particulières, la publication des mouvements hier s'effectue sans concertation et nous souhaitons toujours avoir communication des tableaux comportant notamment l'ancienneté des agents, la liste des agents impactés par une restructuration, transfert ou suppression d'emplois, et le vœu obtenu.

Pour conclure nous évoquerons le sujet du télétravail qui, comme chacun sait, a pris une place prépondérante pendant cette crise sanitaire pour la continuité des missions et aussi pour la préservation de la santé des équipes.

Comme nous l'avons maintes fois évoqué, ce type d'organisation dans l'urgence et hors cadre relevait bien davantage d'un travail confiné en mode dégradé. Pour **FO-DGFIP**, le télétravail doit pouvoir retrouver rapidement un cadre conventionnel basé sur le libre choix des personnels. Il ne doit pas constituer un outil pour faire accepter les restructurations et les fermetures de site. Les agents ne s'y trompent pas et voient très bien la manœuvre. Beaucoup n'ont pas souhaité poursuivre l'expérience.